Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_046-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-046

BIODIVERSITE – Validation des projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Biodiv' : ça se trame(s) dans vos communes ? » du Plan Local pour la Biodiversité

Validation des projets retenus AMI #4 « ça se trame(s) dans vos communes ! » 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-112 du 11 juillet 2024 validant les modalités de mise en place de l'appel à manifestation d'intérêt « ça se trame(s) dans vos communes » du Plan Local pour la Biodiversité ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_046-DE

CONSIDERANT que la communauté de communes apporte un soutien financier aux communes dans le cadre du Plan Local pour la Biodiversité ;

CONSIDERANT les candidatures des communes au quatrième appel à manifestation d'intérêt de janvier 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire ;

SUR PROPOSITION du bureau communautaire du 19 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE** son soutien financier sous la forme d'un forfait de 500€ aux projets suivants :

-	*Dinard*	*Valorisation des espaces en gestion différenciée*
-	*La Richardais*	*Opération espèces et habitats*
-	*Pleurtuit*	*Semis fleuris écoles publiques et privées*
-	*Saint-Lunaire*	*Pose de nichoirs et gîtes*
-	*Tréméreuc*	*Aménagement chiroptères*

Soit un total de 2500€ dépensés sur les 4 000 € prévus pour cet appel.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE